

Kerbiquet (Kerbigued)

Ce village s'étire sur la route allant du bourg à l'étang du Crannic, et se divise en fait en deux parties : Kerbiquet Izel et Kerbiquet Ihuel. Plutôt isolées les unes des autres, quelques maisons ont été restaurées avec leur toit de chaume. L'une d'entre elle possède un magnifique chevron sculpté d'un visage à son pignon. Deux familles ont vécu ici : les BURGUIN et les ALLAIN.



Kerbiquet Izel



Pierre de pignon



Kerbiquet Ihuel

Julien BURGUIN (n°200) serait originaire de Kerbiquet Izel. Vers 1716, il épouse Marie LE PORT (n°201), originaire du village de Kerhouarn en BRECH. Sa tenue possède au moins 3 hectares de terres labourables, qui rapportent environ 25 perrées de seigle, 7 de mil et un peu d'avoine. L'étable abrite jusqu'à huit bovins, dont une paire de boeufs, plus un cochon et une chèvre. Les activités secondaires sont limitées à la menuiserie avec un vilebrequin et une scie, à l'apiculture avec quatre ruches et au filage du chanvre. Outre l'étable et deux cardy dans lesquels sont rangés deux charrettes et des fagots de bois, la ferme dispose d'une maison à deux pièces. A l'intérieur sont répartis une table et trois lits. Parmi les quatre bancs-coffres, un est à deux têtes, un autre contient le linge des enfants, deux au moins ferment correctement à clé, comme l'armoire à un battant qui sert à mettre les provisions.

Julien BURGUIN décède à Kerbiquet le 21 avril 1729, à l'âge de seulement 30 ans. Le 26, sa veuve est nommée tutrice de leurs deux enfants mineurs, Vincent et Louis (n°200), âgés de 6 et 3 ans. Seule, elle semble alors se laisser tenter de vendre un boeuf pour acquérir des vêtements féminins et du linge, qui représentent plus du quart des biens mobiliers. Elle possède notamment 26 chemises, 11 coiffes, 7 jupes avec leurs corsets, une paire de souliers... Mais un an et demi plus tard, en novembre 1730, elle décède à son tour. Son frère Guillaume LE PORT du village de Kerhouarn est chargé de la reprise de la tutelle des deux mineurs. L'inventaire des biens mobiliers s'élève alors à 320L, sans l'estimation des récoltes, des pailles et des marnies qui sont en copropriété avec Vincent LE PORT, autre frère de Marie vivant avec elle à Kerbiquet. Tous les biens sont vendus publiquement les 6 et 7 janvier 1731, peu après l'inventaire qui est sous-estimé d'environ 16%. Ils rapportent plus de 520L, récoltes comprises. Le dernier boeuf restant est acquis par Vincent LE PORT pour la somme de 36L 10s, le reste est éparpillé entre des particuliers.

B1619 - Sénéchaussée d'Auray - 26/04/1729

Décret de tutelle

Marie LE PORT de Kerbiquet Izel en BRECH déclare lui rester de son mariage avec Julien BURGUIN, décédé depuis les 8 jours derniers au dit village, deux enfants mineurs à savoir Vincent 6 ans et Louis 3 ans.

Témoins paternels

- 1-Louis BURGUIN de Tréaurec en BRECH, frère germain du défunt.
- 2-Pierre HARNOIS du Matellic en MENDON, oncle paternel par alliance.
- 3-Olivier LE BELLEC de Kerplouse en BRECH, oncle paternel par alliance.
- 4-Julien LE GOFF de Calan en BRECH, cousin germain au père.
- 5-André BURGUIN de Calan en BRECH, cousin germain au père.
- 6-Jean LOTODE de Kerhervé Ihuel en BRECH, cousin germain au père.

Témoins maternels

- 7-Guillaume LE PORT de Kerhouarn en BRECH, frère germain de la mère.
- 8-Marc HERVE de Talhouet en BRECH, oncle par alliance aux mineurs.
- 9-Jean LE PORT de Kerberdery en BRECH, cousin germain à la mère.
- 10-Pierre LE PORT de Keryhouel en BRECH, cousin germain à la mère.
- 11-Jean LE PORT de Parco en BRECH, cousin germain à la mère.

Ils nomment Marie LE PORT comme tutrice des mineurs.

Scellé après décès de Julien BURGUIN à Kerbiquet Izel en BRECH

A la requête de sa veuve Marie LE PORT.
Commis juré au greffe: Jean MARE.
Commis de Mrs les commissaires: David Vincent BUAND.

MEUBLES

1 table close en bois.
3 charlits de bois, avec chacun 1 couette de balle, 2 linceuls de réparaon et 1 bande de toile.
1 escabeau de bois - 1 banc à 2 têtes.
1 coffre fermé à clé et clavure (sceau y apposé).
1 coffre qui sert à mettre les habits et linges des enfants.
1 armoire à 1 battant qui sert à mettre les provisions.

USTENSILES DE CUISINE

1 grand bassin d'airain du port de 4 seaux - 1 petit bassin d'airain du port de 1 seau.
1 pot de fer - 1 poêle grasse en fer.
1 charnier de bois dans lequel il y a un peu de viande de porc.

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES

1 charrue complète pour travailler la terre (dans la 2nde chambre).
1 charrette en bois non ferrée (dans le cardy).
1 êtrèpe - 1 tranche - 2 ... - 2 faucilles - 1 pelle - 2 fourches, le tout en fer.

ANIMAUX

2 boeufs, leur toc, joug et courroie.
4 vaches - 2 génisses - 1 chèvre - 1 cochon.

PRODUITS AGRICOLES

40 écheveaux de fil de chanvre et d'étoupe.
4 perrées de seigle - 1 perrée 1/2 de mil.
1 tourelle de seigle en paille appartenant à la mère de la veuve.

BATIMENTS

Chambre à feu (1 table, 2 lits) - Autre chambre (1 lit, 1 armoire, 3 bancs-coffres, charrue)
Epanche (?) dans la 2nde chambre (chanvre, outils) - Grenier (céréales) - Etable - Cardy (charrette) - Rue à battre

Décret de tutelle

des enfants mineurs de défunte Marie LE PORT de Kerbiquet Izel en BRECH, veuve de Julien BURGUIN, décédée au dit village, à savoir les mineurs Vincent BURGUIN 7 ans et Louis BURGUIN 5 ans.

Témoins

1-Guillaume LE PORT de Kerhouarn en BRECH, frère germain de la mère.
2-Louis BURGUIN de Tréaurec en BRECH, frère germain du père.
3-Pierre HARNOIS de Matellic en MENDON, oncle par alliance au père.
4-Olivier LE BELLEC de Kerplouse en BRECH, frère par alliance au père.
5-Yves GUEGAN de Kermabe er Gol en LANDAUL, oncle par alliance au père.
6-Francois LE FAY de Kerlonnet en LANDAUL, oncle par alliance au père.
7-Jean LOTODE de Kerhervé Ihuel en BRECH, cousin germain au père.
8-Marc HERVE de Talhouet en BRECH, oncle par alliance aux mineurs.
9-Nicolas LE CAM de Querduatel en PLUVIGNER, cousin germain à la mère.
10-Jean LE PORT de Botulein en BRECH, cousin germain à la mère.
11-Pierre LE PORT de Querjurais en BRECH, cousin germain à la mère.
Ils nomment Guillaume LE PORT tuteur des mineurs.

Inventaire après décès de Marie LE PORT à Kerbiquet Derias en BRECH

A la requête de Guillaume LE PORT de Kerhouarn en BRECH,
tuteur des enfants mineurs de la dite Marie LE PORT, veuve de Julien BURGUIN.

Commis: Nicolas HENRY et David Vincent BUAND.

Priseurs: Joseph CARADEC du bourg de BRECH et Jean LE BELLEC de Kerplouse en BRECH.

Témoins: Louis BURGUIN de Tréaurec et Marc HERVE de Talhouet en BRECH, Vincent LE PORT de Kerbiquet, tous parents proches des mineurs.

MEUBLES (41L 5s - 13.8%)

| | |
|---|--------|
| 1 table close et ce qu'il y a dedans | 3L 5s |
| 1 lit de bois, sa paille couette de balle, 2 linceuls, 1 berne | 7L 10s |
| 1 lit de bois, sa paille couette de balle, 2 linceuls, 1 baline | 8L |
| 1 bois de lit | 2L 10s |
| 1 coffre à 2 têtes | 4L |
| 1 petit coffre | 1L |
| 1 coffre fermé à clé et clavure (sceau à bande) | 5L |
| 1 coffre fermé à clé et clavure | 3L |
| 1 armoire à 1 battant fermé à clé et clavure | 7L |

LINGES ET VETEMENTS (79L 5s - 26.5%)

| | |
|---|--------|
| 3 jupes de toile avec leur corset tant bonnes que mauvaises | 2L 5s |
| 4 tabliers de différentes toiles | 3L |
| 3 jupes dont 2 avec corset et 2 de différentes étoffes | 16L |
| 2 denanteau et 1 jupe de différentes étoffes | 5L |
| 2 camisoles, 1 rouge 1 blanche, 1 paire de culotte & 1 manteau | 21L |
| 11 chemises à homme tant bonnes que mauvaises | 4L 10s |
| 2 culottes et 1 camisole de toile | 1L 10s |
| 2 linceuls et 2 morceaux de différentes toiles | 1L 15s |
| 11 linceuls de différentes toiles tant bons que mauvais | 8L 5s |
| 15 chemises à femme tant bonnes que mauvaises de différentes toiles | 7L 10s |
| 1 denanteau, 1 jupe avec son corset et 2 nappes, tout en toile | 1L 10s |
| 11 coiffes de différentes toiles, 3 bonnets de dessous & le panier | 6L |
| 1 paire de souliers à femme, 1 petite bouteille de fai ence d'environ chopine | 1L |

USTENSILES DE CUISINE (17L 13s - 5.9%)

| | |
|--|--------|
| 2 bassins d'airain, 1 vieux charnier | 8L |
| 1 mée à patte avec sa couverture | 3L 10s |
| 1 pot de fer mauvais | 1L |
| 1 poêle grasse | 2L |
| 1 trépied | 1L 5s |
| 5 écuelles et 4 cuillères | 8s |
| 1 passe-lait, 1 boutillon, 1 barrique effoncée, 1 vx morceau de bois | 1L 10s |

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (59L 2s - 19.7%)

| | |
|---|--------|
| 2 charrettes l'une ferrée l'autre non & leur équipage complet | 45L |
| 1 corde à charrette, 1 échelle, 2 pilons de bois | 1L 10s |
| 3 étrèpes tant bonnes que mauvaises | 3L |
| 3 houettes, 1 tranche | 1L |
| 2 fourches à 3 doigts, 1 autre à 2 & 1 croc | 1L 15s |
| 2 râteaux & 1 pique | 12s |
| 2 faucilles & 1 faucillon, 1 vilebrequin, 1 scie | 1L 5s |
| 1 pelle de fer | 15s |
| 5 sarcloirs, 4 cercles dont 2 grandes et 2 petites, tout en fer | 12s |
| 2 grandes poches | 10s |
| 2 ruches de paille, 1 quart de mesure, 1 pelle de bois | 12s |
| 1 bresson pour braiser de la filasse avec 1 dévidoir | 2L |
| 4 ruches, 1 boutoullion de paille, 1 sac gris & 1 meuble | 8s |
| 1 vieux pistolet | 3s |

Brech

| <u>ANIMAUX (102L - 34.1%)</u> | |
|--|--------|
| 1 boeuf à poil noir | 36L |
| 3 vaches de différents poils | 45L |
| 2 génisses de différents poils | 15L |
| 1 cochon | 6L |
| <u>PRODUCTION AGRICOLE (20L 15s - +6.9%)</u> | |
| 7 perrées de seigle | NC |
| 6 perrées 3 quarts de mil | NC |
| 1 perrée 1/2 d'avoine | NC |
| la moitié des fourrages des bestiaux qui sont dans les greniers | 6L |
| 1/2 cent de fagots | 1L 5s |
| les marnies et pailles qui sont entre les mineurs et Vincent LE PORT dont la moitié leur appartient, convenu qu'il fallait les laisser pour la tenue | NC |
| 1 mulon et la moitié d'un autre mulon de seigle dont le mulon entier appartient aux mineurs avec l'autre moitié de l'autre mulon dans ce qui appartient aux mineurs. Les priseurs ont dit qu'il pouvait y en avoir environ 25 perrées de seigle se référant cependant à ce qu'il pourra s'y trouver passé qu'ils seront battus. | NC |
| 13 poignes 1/2 de chanvre | 4L 10s |
| 110 pelotons de différents fils tant de chanvre que d'étope | 9L |
| <u>TERRES ENSEMENCEES</u> | |
| (entre Marie LE PORT et son frère Vincent LE PORT) environ 6 journaux de seigle & environ 1/4 de froment | |
| <u>BATIMENTS</u> | |
| Chambre à feu (1 table et 2 lits) - Autre chambre (1 lit, 4 coffres, armoire) Remise (réserves de céréales) - Cardy (2 charrettes) - Autre cardy (fagots) | |
| <u>TOTAL GENERAL (hors produits : 299L 5s) 320L</u> | |

B1963 - Sénéchaussée d'Auray - 6 & 7/01/1731

| <u>Vente publique</u> | | |
|--|-----------------|------------|
| à Kerbiquet Derias en BRECH des biens et effets mobiliers de défunte Marie LE PORT veuve de Julien BURGUIN, à la requête de Guillaume LE PORT tuteur des enfants mineurs du couple. Cette vente rapporte 524L 1s 6d (somme des sous-totaux en bas de chaque page). | | |
| <u>Principaux biens</u> | | |
| | Inventaire | Vente |
| 1 armoire | 7L | 8L 1s |
| 1 bois de lit | 4L | 9L |
| 1 lit | 7L 10s | 8L |
| 1 coffre en bois | 5L maxi | 8L 14s |
| 1 manteau à homme | < 21L (est.15L) | 15L 12s 6d |
| 1 grand bassin | < 8L (est.6L) | 9L |
| 2 charrettes dont une ferrée et l'autre non | 45L | 48L |
| 1 boeuf (acquis par Vincent LE PORT) | 36L | 36L 10s |
| 1 vache | | 12L 6s |
| 1 vache..... | 45L | 15L |
| 1 vache | | 18L 11s |
| 1 génisse | 15L | 13L 2s |
| 1 génisse | | 19L 10s |
| SOUS-TOTAL..... | 185L 10s (+16%) | 221L 6s 6d |
| 6 perrées 3 quarts de seigle | NC | 41L 3s 6d |
| 6 perrées 3 quarts de mil | NC | 54L 13s 6d |
| 1 perrée 1/2 d'avoine | NC | 6L 15s |
| etc..... | | ... |
| TOTAL GENERAL..... | 320L | 524L 1s 6d |

Trois mois après sa nomination, Guillaume LE PORT décède à son tour. Vincent LE PORT, qui semble peu enthousiaste, accepte alors la troisième tutelle de ses neveux Vincent et Louis BURGUIN, le 5 mars 1731. Sentant sans doute cette antipathie de leur oncle pendant toute leur enfance, les jeunes frères demandent dès qu'ils en ont l'âge leur émancipation à la cour royale d'Auray en avril 1746, avec pour

curateur leur cousin germain Yves BAUDET, âgé de 32 ans et résidant à Kerbiquet Ihuel⁷. Le père de ce dernier, Jean BAUDET, a été assassiné au Nouvel An de 1723 à Auray. Sa mère Julienne LE PORT meurt à Kerbiquet en janvier 1748, après être revenue du Maguero en PLUMERGAT.

B1624 - Sénéchaussée d'Auray - 05/03/1731

Décret de tutelle

des enfants mineurs des défunts Julien BURGUIN et Marie LE PORT de Kerbiquet Derias en BRECH, suite au décès de Guillaume LE PORT, leur tuteur, les mineurs étant Vincent 7 ans et Louis 5 ans.

Témoins

- 1-Vincent LE PORT de Kerbiquet en BRECH, frère germain de la mère.
 - 2-Louis BURGUIN de Tréaurec en BRECH, frère germain du père.
 - 3-Pierre HARNOIS de Matellic en MENDON, oncle par alliance au père.
 - 4-Olivier LE BELLEC de Kerplouse en BRECH, frère par alliance au père.
 - 5-Yves GUEGAN de Kermabe er Gol en LANDAUL, oncle par alliance au père.
- etc... (idem tutelle du 29/12/1730)
Ils nomment Vincent LE PORT tuteur des mineurs.

B1649 - Sénéchaussée d'Auray - 18/04/1746

Décret de curatelle

Vincent et Louis BURGUIN, frères et enfants des défunts Julien et Marie LE PORT, de Kerbiquet Ihuel en BRECH, déclarent avoir reçu des lettres de dispense d'âge datées à Rennes le 09/04/1746 et signées par le Roi, et choisir pour curateur Yves BAUDET, leur cousin germain.

Témoins paternels

- 1- Olivier LE BELLEC de Kerplouse en BRECH, beau-frère au père.
- 2- Patern HERVE du Petit Tréaurec en BRECH, cousin germain par alliance aux mineurs.
- 3- Jean LOTODE de Kerhervé Ihuel en BRECH, cousin germain au père.
- 4- Etienne QUELLO du Grand Tréaurec en BRECH, cousin germain par alliance aux mineurs.
- 5- Jean GUILLO du Matellic en MENDON, idem.
- 6- Jean RIO du bourg de LANDAUL, idem.

Témoins maternels

- 7- Vincent LE PORT de Kerbiquet Ihuel en BRECH, frère de la mère.
- 8- Yves BAUDET de Kerbiquet Ihuel en BRECH, cousin germain des mineurs.
- 9- Marc HERVE de Talhouet en BRECH, oncle par alliance aux mineurs.
- 10- Louis LE NAVENTURE de Talhouet en BRECH, parent au 1/3 par alliance.
- 11- Jean KERLEAU du moulin de Talhouet en BRECH, parent au 1/3 par alliance.
- 12- Henry JOSSO du bourg de BRECH, parent au 1/4 par alliance.

Le 21 février 1757, à l'âge de 30 ans, Louis BURGUIN épouse Perrine ALLAIN (n°101), de 12 ans sa cadette. La famille de celle-ci est aussi originaire du village de Kerbiquet.

-oOo-

⁷ Congément à Kerbiquet Ihuel en BRECH par Yves BAUDET contre Jean LE GUENNEC des édifices d'une tenue à domaine congéable sous Mr de TREVELLEC (B1661 - Sénéchaussée d'Auray - 04/06/1754).

Julien ALLAIN et Françoise LORHO (n°808-809) se seraient mariés vers 1660 et vivent à Kerbiquet Ihuel. Ils ont cinq enfants qui parviennent à l'âge adulte, deux garçons et trois filles, mariés après le décès de leur mère :

- L'aîné Jean épouse le 5 mars 1696 Marie AUFFRET (n°404-405), originaire du village de Querver, en présence de leurs parents et de Jean GUICHAT. Par contrat de mariage, chaque partie promet une dot de 270L, réglée en 1704 et 1705 par Grégoire AUFFRET et consorts.
- Olive. Quelques jours avant son frère Jean, elle épouse Pierre GUICHARD du village de Kerliguen. Les parties promettent une dot de 300L, payée en mars 1698 par Julien ALLAIN
- Julien dit le jeune.
- Nicole, mariée à Jean HELLEC du village de Kerguero.
- Guillemette. Elle épouse d'abord Henri CREABOT du village de Kerbeller à l'été 1699, puis Jean GOURHAEL ou GROUHEL de Calan début 1702. Les mariages sont dotés à chaque fois de 300L.

Les garçons restent à Kerbiquet, tandis que les filles rejoignent les villages de leurs époux, selon leurs contrats de mariage.

6E2070 – Minutes Jacques HENRY - 09/02/1696

Témoins

- Jean GUICHARD, Pierre GUICHARD son fils de son 1er mariage avec Jeanne GUILLAS, de Kerliguen en BRECH.
- Julien ALLAIN, Olive ALLAIN de son mariage avec feu Françoise LORHO, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

Contrat de mariage

Après leur mariage, Pierre GUICHARD et Olive ALLAIN feront leur demeure au ménage dudit Jean GUICHARD à Kerliguen pour y travailler à leur possible, y être nourris des vivres ordinaires, entretenus de linges et langes à la coutume. Pour récompense dudit travail, ils seront payés de gages et loyers chaque an de deux perrées de seigle et une aulne de drap d'incart, à commencer le premier paiement un an après le mariage et à finir à la naissance de deux enfants vivants sans préjudice à l'hébergement.

Jean GUICHARD promet de donner à son fils en avancement d'hoirie à valoir en la succession échue de sa femme seulement la somme de 300L, payable d'ici un an, et dont 45L sont réputés pour meubles et 255L pour immeubles non mobilisables pour quelque prétexte que se soit.

Julien ALLAIN s'oblige de donner en avancement d'hoirie à sa fille à valoir tant en sa succession à échoir qu'en celle de sa mère échue, pareille somme de 300L dans le même terme que ci-devant.

Quittance jointe du 19/03/1698

Pierre GUICHARD x Olive ALLAIN de Kerliguen en BRECH reçoivent de Julien ALLAIN de Kerbiquet Ihuel, suite au contrat de mariage du 09/02/1696, la somme de 300L, dont quittance. Ils emploieront l'argent d'un jour à autre sur édifices certains.

6E2070 – Minutes Jacques HENRY - 23/02/1696

Témoins

- Julien ALLAIN, Jean ALLAIN son fils de son mariage avec feu François LORHO, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.
- Grégoire AUFFRET x Julienne BURGUIN, Marie AUFFRET leur fille de Querver en BRECH.

Contrat de mariage

Après leur mariage, Jean ALLAIN et Marie AUFFRET iront demeurer à Kerbiquet Ihuel au ménage dudit Julien ALLAIN pour y travailler à leur possible, parce qu'ils y seront nourris des vivres ordinaires, et entretenus de linges à la coutume. Pour récompense dudit travail, ils auront de gage et loyer chaque an deux perrées de seigle et une aulne de drap d'incart, paiement à commencer un an après le mariage et à finir à la naissance de deux enfants vivants sans préjudice à l'hébergement.

Julien ALLAIN promet à son fils en avancement d'hoirie à valoir sur sa succession et celle échue de sa femme, la somme de 270L, payable en deux termes : la somme de 30L réputée pour meubles dans un mois après le mariage, celle de 240L réputée pour immeuble dans les trois ans après le mariage.

Grégoire AUFFRET promet à sa fille en avancement d'hoirie à valoir tant sur sa succession que celle de sa femme à échoir, pareille somme de 270L, payable dans les mêmes termes que ci-dessus.

Lorsque le couple touchera lesdites sommes réputées comme immeuble de chaque part, ils seront tenus de les enfoncer en édifices certains, ou de cautionner valablement l'attouchement d'icelles sommes.

Marc LE GLUDIC, gendre dudit AUFFRET, de Baizidel en BRECH, se constitue librement et volontairement caution de son beau-père pour le paiement des 270L.

Quittance jointe du 11/11/1704

Jean ALLAIN x Marie AUFFRET de Kerbiquet Ihuel en BRECH reçoivent de Grégoire AUFFRET de Querver la somme de 49L 10s et de Marc LE GLUDIC du Baizidel la somme de 75L, soit au total 124L 10s à valoir en la somme de 270L promise par le contrat de mariage du 23/02/1696, dont quittance sauf pour le restant de 115L 10s.

Quittance jointe du 03/11/1705

Marc LE GLUDIC x Yvonne AUFFRET du Baizidel en BRECH ont fait action à Jean ALLAIN x Marie AUFFRET de Kerbiquet Ihuel en BRECH pour voir le partage être jugé entre eux et leurs consorts des biens délaissés par les défunts Grégoire AUFFRET et Julienne BURGUIN leurs parents. Sur laquelle action, perdants en la cour d'Auray, Jean ALLAIN et femme ont déclaré se tenir d'arrêter toutes leurs prétentions aux dites successions à leur acte de contrat de mariage du 23/02/1696. En conséquence, ils reçoivent ce jour 115L 10s dudit LE GLUDIC pour le reste et parfait paiement de 240L, dont quittance sans réserve. Au moyen de quoi, ledit LE GLUDIC demeure subrogé aux droits et prétentions desdits ALLAIN dans les successions des meubles et immeubles en quelque lieux et endroits qu'ils puissent être situés, à la charge aux parties de payer les dettes des successions s'il s'en trouve comme ils y sont fondés et s'entre-libéreront.

6E2078 - Minutes Jacques HENRY - 07/07/1699 (p)

Témoins

- François CREABOT x Marie GUILLO, Henry CREABOT leur fils, de Kerbeller en BRECH.
- Julien ALLAIN et Guillemette ALLAIN sa fille de son mariage avec défunte Françoise LORHO, de Kerbiquet Ihuel en BRECH

Contrat de mariage.

Après leur mariage, Henri CREABOT et Guillemette ALLAIN iront au ménage des CREABOT à Kerbeller pour y travailler à leur possible, y être nourris et entretenus des vivres ordinaires, linges, langes, draps d'incart, chausses et souliers, et recevront pour leurs gages de loyer chaque année 2 perrées de seigle mesure d'Auray à commencer un an après leur mariage et à terminer lorsqu'ils auront deux enfants vivants de leur mariage, mais ils seront toujours nourris et entretenus audit ménage.

Lesdits CREABOT promettent de donner en avancement d'hoirie à leur fils à valoir en leurs successions à échoir la somme de 300L dans le mois où les futurs mariés sortiront de leur ménage avec leur consentement par écrit, sans ce consentement, ils n'auront rien. Sur les 300L, la somme de 45L est réputée pour meubles qui entreront en communauté, et le restant de 255L est réputé le propre immeuble et patrimoine inaliénable d'Henri CREABOT.

Julien ALLAIN promet aussi de donner en avancement d'hoirie à sa fille à valoir tant en la succession de ladite LORHO échue que la sienne à échoir, pareille somme de 300L, qu'il paiera en trois termes à savoir 45L le 29/08 prochain, 75L le 29/08 en deux ans, et 180L le 29/08 en trois ans, un terme appelant l'autre. Sur les 300L, la somme de 45L est réputée pour meubles qui entreront en communauté, et le restant de 255L est réputé le propre immeuble et patrimoine inaliénable de Guillemette ALLAIN.

6E2086 - Minutes Jacques HENRY - 21/01/1702

Témoins

- Jean GOURHAEL, plus de 25 ans, f. + Louis et Louise DRIANO, assisté de sa mère, de Calan en BRECH.
- Julien ALLAIN et Guillemette sa fille de son mariage avec + Françoise LORHO, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

Contrat de mariage

Après leur mariage, Jean GOURHAEL et Guillemette ALLAIN iront au foyer chez Louise DRIANO et seront payés pour leur travail de 2 perrées de seigle par an. Louise DRIANO et Julien ALLAIN promettent chacun 300L...

L'exploitation familiale dépend de la seigneurie de Kerio en MENDON, appartenant au 17e siècle à Guillaume de TALHOUET, puis par la suite, au sieur de BOISHU. Elle s'étend sur 5 à 6 hectares, dont la moitié en terres labourables. Les rentes comprennent 6 perrées de seigle et 4 chapons. Plus tard, ces derniers seront remplacés par une rente de 2L en argent. La production atteint environ 12 perrées de seigle, 4,5 de mil et un peu d'avoine. Les édifices sont estimables à 1100L, les meubles à 250L, soit au total 1350L vers 1704. D'après la dot de Guillemette ALLAIN, le patrimoine était déjà estimable à 1500L.

P1519 f°3493 (AN) - Terrier du domaine royal d'Auray, paroisse de Brech - 13/03/1683

Déclaration et dénombrement

des terres et héritages de noble et discret messire Guillaume de TALHOUET, chevalier seigneur de Talhouet, de Querrio, demeurant à Querrio en MENDON. Il tient prochement et roturièrement du roi dans son domaine d'Auray, en autre :

Description

Une tenue à Kerbiquet Ihuel en BRECH, à domaine congéable par Julien ALLAIN, pour payer chaque 29 août de ferme et convenant 6 perrées de seigle, 4 chapons avec les corvées et obéissances. La tenue contient sous :

| | |
|--|-----------|
| - Logement, issues, jardins, rue et déport | ¼ jl 10C |
| - Prés et pâtures | 1 jl 13C |
| - Labeurs | 5 jx 30C |
| - Landes | 4 jx 33C |
| - Total..... | 11 jx 26C |

Jean ALLAIN (n°404) est supposé reprendre l'exploitation familiale. Mais alors que la succession n'a pas encore eu lieu, il prête dès mai 1700 la somme de 250L à sa voisine Marie LE CORVEC, veuve de Jean GUIOMARCH, par acte de subrogation sur une autre tenue à Kerbiquet, où elle demeure.

6E2081 - Minutes Jacques HENRY - 30/05/1700

Témoins

- Marie LE CORVEC, veuve et tutrice de ses enfants de son mariage avec + Jean GUIOMARCH, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.
- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH.
- Jean LORHO de Kerouarin en BRECH.

Biens

Un tiers par indivis d'une moitié d'édifices et droits de labourages d'une tenue vêtue à Kerbiquet Ihuel, à domaine congéable sous le seigneur de ROBIEN et appartenant à Marie LE CORVEC de son feu mari.

Subrogation

Marie LE CORVEC vend les dits biens par subrogation pour la somme de 250L, dont 63L payés par Jean ALLAIN depuis l'acte d'obligation du 04/04/1695 à Jean GUIOMARCH, dont quittance. Sur le prix de la subrogation, 73L 5s sont payés à Jean LORHO en raison de l'acte d'obligation du 21/05/1694 à Jean GUIOMARCH. Marie LE CORVEC reçoit en plus 10L 15s de Jean ALLAIN pour (frais ?) de subrogation. D'ici trois ans, elle pourra reprendre les biens en remboursant la somme de 250L. Pendant ce temps, elle bénéficiera des biens à titre de sous-ferme avec des rentes annuelles de 7L 10s d'ici un an jusqu'au remboursement. Elle payera les rentes foncières et toutes les charges.

Le 7 février 1704, Julien ALLAIN l'aîné se résout à ouvrir sa succession, moyennant une pension annuelle que ses enfants lui verseront de 3 perrées 2 truellées de seigle et 7L 10s en argent. Il se réserve aussi une vache, quelques meubles, et la possibilité de vivre chez n'importe lequel de ses enfants. Comme prévu, son fils Jean devient le nouveau maître de Kerbiquet, en réglant les portions de son frère et de ses sœurs. Sur 1080L, soit 270L à chaque consort, il rembourse immédiatement 201L à Jean HELLEC, qui a déjà été payé partiellement. Pierre GUICHARD et Jean GOURHAEL ont déjà touché leurs parts de 270L en entier. Julien ALLAIN le jeune dispose lui d'un crédit de 177L, payable d'ici trois ans, mais qui sera réellement réglé neuf ans plus tard en juillet 1713. Suite à cette succession, Julien l'aîné quitte Kerbiquet pour Calan, chez son beau-fils Jean GOURHAEL, précédé de peu par son fils Julien le jeune.

6E2091 - Minutes Jacques HENRY - 07/02/1704

Témoins

- Julien ALLAIN l'aîné, veuf de Françoise LORHO de Kerbiquet Ihuel en BRECH.
 - Jean ALLAIN x Marie AUFFRET de Kerbiquet en BRECH.
 - Julien ALLAIN le jeune, idem.
 - Jean HELLEC x Nicole ALLAIN de Kerguero en BRECH.
 - Pierre GUICHARD x Olive ALLAIN de Kerliguen en BRECH.
 - Jean GOURHAEL x Guillemette ALLAIN de Calan en BRECH.
- Les dits Jean, Julien le jeune, Nicole, Olive et Guillemette sont enfants de Julien ALLAIN l'aîné et Françoise LORHO.

Biens

- Les édifices et droits de labourage, stus, engrais, landes de chauffage étant sur le fond d'une vêtue à Kerbiquet Ihuel en BRECH, à domaine congéable sous la seigneurie de Kerio Talhouet.
- Les biens meubles, linges, langes, étain, airain, charrue, charrette, ferrements, bestiaux, chevaux, blés secs et toutes les autres ustensiles du ménage étant sur la tenue, levée en terre.

Subrogation

En accord avec Julien ALLAIN l'aîné leur père, Julien ALLAIN le jeune, les HELLEC, GOURHAEL et GUICHARD vendent par subrogation à Jean ALLAIN lesdits biens pour la somme de 1080L, dont 880L pour les édifices et 200L pour les meubles. Il revient à chacun des vendeurs 270L.

- Les GUICHARD ont déjà reçu 270L de Julien l'aîné en avancement d'hoirie, tant de la succession de Julien l'aîné à échoir que celle de la défunte LORHO, dont quittance.
- Les HELLEC ont déjà reçu 68L 5s en avancement d'hoirie. Le restant de 201L 15s a été payé ce jour par Jean ALLAIN, dont quittance.
- Les GOURHAEL ont déjà reçu 270L de Jean ALLAIN, dont quittance.
- Julien ALLAIN le jeune a déjà reçu 93L de Jean ALLAIN. Le restant de 177L sera payé d'ici trois ans avec les intérêts au denier vingt à commencer au 29 août prochain jusqu'au parfait paiement.

Julien ALLAIN l'aîné sera libre de demeurer chez l'enfant qu'il voudra. Lesquels enfants lui paieront de pension annuelle, chacun 1/5e, 3 perrées et 2 truellées de seigle, 7L 10s en argent à commencer au 29 août prochain jusqu'à sa mort. Julien se réserve une vache, un coffre, quatre linceuls, ses habits et linges à son usage. A son décès, ses enfants le feront inhumer selon sa condition et partageront également ce qu'il pourra avoir de meubles. De plus, ils paieront chacun 1/5e des dettes qui peuvent exister, même des cautionnements s'il s'en trouve.

Quittance jointe du 20/07/1713

Julien ALLAIN de Calan en BRECH reçoit de Jean ALLAIN son frère de Kerbiquet Ihuel en BRECH la somme de 177L sur 270L de principal, dont quittance sans réservation. Il reconnaît aussi avoir reçu du même 66L qui lui revenait pour sa portion du chef de Nicole ALLAIN, sa sœur décédée sans hoirs de corps, vivante femme de Jean HELLEC.

Huit mois plus tard, en octobre 1704, la famille ALLAIN se retrouve chez le notaire pour le règlement de 360L aux consorts LE MESTRE-LORHO, suite à une sentence de la cour d'Auray, suivie d'un appel au Parlement de Bretagne à Rennes (recherches à poursuivre).

6E2092 - Minutes Jacques HENRY - 18/10/1704

Témoins

- Yves LE MESTRE de Locmiquel en PLOEMEL.
- Jean LE BARON x Guillemette LE MESTRE de Kervazo en BRECH.
- Julien DANIEL x Catherine LE MESTRE de Kerdren en MENDON.
Les dits LE MESTRE enfants des défunts François LE MESTRE et Marie LORHO.

- Yves LORHO de Kerouarin en BRECH.

- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

- Jean GOURHAEL x Guillemette ALLAIN de Calan en BRECH.

- Pierre GUICHARD x Olive ALLAIN de Kerliguen en BRECH.

Les dits Jean ALLAIN, GOURHAEL et GUICHARD en leurs noms et pour leurs consorts Jean HELLEC x Nicole ALLAIN et Julien ALLAIN.

Quittance

Les LE MESTRE, LE BARON et DANIEL reçoivent des LORHO, ALLAIN, GOURHAEL et GUICHARD la somme de 360L, suite à la sentence de la cour d'Auray du 12/04/1704, de laquelle avait été fait appel au parlement de Bretagne. Yves LORHO paie la moitié, les ALLAIN, GOURHAEL et GUICHARD l'autre moitié

En mai 1706, Nicole ALLAIN s'éteint sans postérité à Kerquero. Son père Julien réclame alors à son époux Jean HELLEC le remboursement de la dot de 300L. Pour éviter une action judiciaire, les parties s'entendent finalement pour une somme compensatrice de 135L, qui est payée dès septembre de la même année aux consorts ALLAIN. En 1717, Julien meurt à Calan.

6E2095 - Minutes Jacques HENRY - 31/05/1706

Témoins

- Jean HELLEC veuf de Nicole ALLAIN de Kerquero en BRECH.
- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel, Pierre GUICHARD x Olive ALLAIN de Kerliguen, Julien ALLAIN le jeune, Jean GOURHAEL x Guillemette ALLAIN de Calan en BRECH, faisant tous les ALLAIN pour Julien ALLAIN l'aîné leur père et beau-père, père aussi de Nicole + sans hoirs de corps depuis 15 jours à Kerquero.

Acte

Julien ALLAIN l'aîné est héritier pour les meubles et avait l'intention de faire action contre le dit HELLEC en raison du contrat de mariage touché. Le dit HELLEC promet de payer 135L aux autres parties d'ici le 29/08.

6E2096 - Minutes Jacques HENRY - 16/09/1706

Témoins

- Julien ALLAIN l'aîné, veuf de Françoise LORHO, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

- Jean ALLAIN de Kerbiquet en BRECH.

- Pierre GUICHARD x Olive ALLAIN, de Kerliguen en BRECH.

- Jean GOURHAEL x Guillemette ALLAIN, de Calan en BRECH.

- Julien ALLAIN le jeune, de Calan en BRECH.

- Jean HELLEC, veuf de Nicole ALLAIN, Olivier DANIELLO son gendre, de Kerguero en BRECH.

Les dits Jean, Julien, Olive, Guillemette et la défunte Nicole sont enfants de Julien ALLAIN l'aîné et Françoise LORHO.

Transaction

Nicole ALLAIN est décédée sans hoirs de corps en mai dernier à Kerguero en BRECH. Son père et ses frères et sœurs étaient sur le point d'intenter une action en justice contre Jean HELLEC, en raison des deniers touchés de son chef et état. Pour éviter des frais, ils conviennent d'une transaction de 135L, somme qui leur est payée immédiatement.

En juin 1718, les consorts ALLAIN et LE MESTRE se retrouvent comme en 1704 pour le remboursement d'édifices qu'ils possèdent sur une tenue à Kerbiquet avec Louis LE GOFF, domanier en titre qui vient d'être congédié. Ils se partagent la modeste somme de 82L restante après déduction de frais et réparations.

6E1597 – Minutes François AUTHUEIL - 04/06/1718

Témoins

- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH, en son nom et pour les enfants de Julien LORHO.
- Pierre GUYCHARD, père et garde naturel d'Alain son fils de son mariage avec + Olive ALLAIN, de Kerliguen.
- Jean GOURHAEL x Guillemette ALLAIN de Calan en BRECH.
- Jean LE BARON x Guillemette LE METRE de Kervazo en BRECH.
- Yves LE METRE de Cado en PLOEMEL.
- Catherine Le METRE sa sœur, veuve de Julien DANIEL de Kerihuel en LOCOAL.

Quittance

Ils reçoivent la somme de 82L de Louis LE GOFF de Kerbiquet en BRECH pour leurs portions des édifices d'une tenue à Kerbiquet Ihuel, dont ledit LE GOFF a été congédié et par lui touché ce jour, après qu'il leur a été diminué leur portion des dettes, frais et réparations payés et faits par ledit LE GOFF et consorts suivant les acquêts par lui retirés et vers lui diminués.

Jean ALLAIN et Marie AUFFRET ont cinq enfants, qui parviennent à l'âge adulte :

- L'aîné Marc (n°202) naît le 18 mars 1698. Il est filleul de Marc LE GLUDIC et Guillemette ALLAIN sa tante. Il épouse le 6 février 1727 à Brech Anne HAZEVIS (n°203), originaire de Langombrac en LANDAUL.
- Perrine épouse le même jour Yves HAZEVIS, frère de Anne.
- Yves, né en février 1703, est filleul de son oncle Julien ALLAIN et d'Olive GUILLAS. Il se marie le 15 février 1729 à Marie LE FORMAL, originaire du village de Pengal.
- Nicole se marie le même jour à Julien LE FORMAL, frère de Marie. Veuve, elle épousera en secondes noces François KERVADEC de Kervalh.
- Le benjamin François s'unit en mai 1737 à Anne LE DREAU de Kergo en CARNAC, paroisse où les noces sont célébrées.

Les alliances renchaînées avec les familles LE FORMAL et HAZEVIS sont en fait liées, car les quatre conjoints sont les petits-enfants de Pierre LE FORMAL et Jacqueline LE BAYON (n°814-815), du Gouello en LANDAUL. Seul l'aîné Marc reste à Kerbiquet. Les frères et sœurs rejoignent les villages de leurs conjoints, à l'exception de Yves HAZEVIS qui s'installe au bourg de LANDAUL

Jean ALLAIN meurt en sa maison le 21 novembre 1741, à l'âge d'environ 80 ans. Il est inhumé en présence de Marc et Yves ALLAIN ses fils, Pierre LE GOFF, Pierre ESVELIN. Sa veuve Marie AUFFRET, qui est déjà septuagénaire, semble avoir beaucoup de mal à gérer ses biens. Elle emprunte ainsi 780L par constitut à son fils Marc en février de l'année de suivante. Deux mois plus tard, le 25 juin 1742, elle débloque la succession de son défunt mari et la sienne. Marc ALLAIN devient alors le maître de Kerbiquet, en rachetant les parts de ses quatre frères et sœurs, qui ont déjà quitté l'exploitation. Les édifices sont alors estimés à 2000L, les meubles à 1200L, soit un patrimoine de 3200L, presque le triple des années 1700 ! Yves HAZEVIS a déjà vendu sa part depuis six ans, en décembre 1736. Yves ALLAIN et François KERVADEC reçoivent immédiatement et chacun 600L, parts amoindries par la répartition de 250L de dettes. Quant à François ALLAIN, il doit recevoir 720L. La moitié de la somme est payable dans les trois années à venir avec des intérêts de 5%, l'autre moitié sans intérêts dans les trois mois qui suivront le décès de leur mère. En janvier 1744, un premier versement de 120L est effectué. Par ailleurs, le 12 février 1742, Marc ALLAIN paie encore 217L à son cousin Marc GUICHARD de Kervalch, suite à la succession de 1704 qui semblait pourtant réglée.

6E2091 - Minutes Jacques HENRY - 12/02/1742 (suite de l'acte du 07/02/1704)

Témoins

- Marc GUICHARD, fils d'Alain, lui-même fils de Pierre, de Kervalch en BRECH.
- Marc ALLAIN, fils de défunt Jean et Marie AUFFRET, de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

Quittance

Marc GUICHARD reçoit de Marc ALLAIN la somme de 217L 10s, dont :

- 150L pour moitié de celle de 300L qui lui revient avec Guillaume GUICHARD du chef de Pierre GUICHARD et Olive ALLAIN leurs aïeuls, suite à l'acte du 07/02/1704 passé entre Jean ALLAIN, Pierre GUICHARD et autres.
- 67L 10s pour levées et intérêts courus et échus.

6E2132 - Minutes Jacques HENRY - 23/02/1742

Témoins

- Marie AUFFRET, veuve de Jean ALLAIN.
 - Marc ALLAIN et Anne HAZEVIS sa femme.
- Ils demeurent ensemble à Kerbiquet Ihuel en BRECH.

Acte de constitut

Marie AUFFRET vend par constitut sur le général de tous ces biens meubles et immeubles, le sommaire de 39L de rentes annuelles et perpétuelles au dit Marc ALLAIN son fils acceptant pour lui de sa femme, payable chaque 23 février, le premier paiement à commencer en 1743. Ce constitut est fondé sur la somme de 780L payé par Marc ALLAIN à Marie AUFFRET.

6E2038 - Minutes Colombar HENRY - 25/06/1742

Témoins

- Marie AUFFRET, veuve de Jean ALLAIN, de Kerbiquet en BRECH.
 - Yves ALLAIN x Marie LE FORMAL, laboureur à Pengal en BRECH.
 - François KERVADEC x Nicolas ALLAIN, laboureur à Kervalch en BRECH.
 - François ALLAIN x Anne LE DREAU, laboureur à Kergo en CARNAC.
 - Marc ALLAIN x Anne HAZEVIS, laboureur à Kerbiquet en BRECH.
 - Perrine ALLAIN x Yves HAZEVIS, du bourg de LANDAUL.
- Les dits ALLAIN enfants de Jean ALLAIN et Marie AUFFRET.

Biens

3/5e indivis de tous les édifices de la tenue de Kerbiquet Ihuel en BRECH à domaine congéable sous Monsieur de BOISHU, à cause de sa terre et seigneurie de Kerio, et la même portion des biens meubles, linges, langes, bestiaux, charrettes et semences. Ces biens sont échus de la succession de Jean ALLAIN, et à échoir de celle de Marie AUFFRET. Ils sont estimés à 1920L dont 1200L pour les édifices et 720L pour les meubles.

Paiement

Marc ALLAIN et Anne HAZEVIS acquièrent les biens. Ils doivent acquitter les dettes des parents, qui s'élèvent à 250L.

- Yves HAZEVIS x Perrine ALLAIN ont déjà vendu leur part à Marc ALLAIN le 16/12/1736, par-devant COHELEACH, notaire à Pluvigner.
- Yves ALLAIN reçoit 600L le jour même.
- Nicolas ALLAIN reçoit 600L le jour même.
- François ALLAIN doit donner procuration à sa femme Anne LE DREAU, au cas où il serait absent. Il recevra 720L pour loyers et non-jouissance de la succession de son père du passé jusqu'à ce jour. 360L seront payés dans les trois ans avec intérêt au denier vingt. Les autres 360L seront payés dans les trois mois qui suivront le décès de Marie AUFFRET, sans intérêt.

Acte complémentaire joint du 13/01/1744

Marc ALLAIN règle une somme de 120L à François ALLAIN suite à l'acte du 25/06/1742. Il reste à payer 700L.

Marc ALLAIN agrandit l'exploitation de Kerbiquet à 8 hectares en obtenant du sieur de BRIANT un convenant de 2 hectares. Celui-ci rapporte 6 perrées supplémentaires de seigle. Bien que les terres ne soient pas très étendues, les outils agricoles sont relativement nombreux, avec notamment sept faucilles, six sarcloirs, cinq fléaux... L'étable abrite une chèvre, un cochon, six poules, huit bovins, dont une paire de bœufs. Une ruche à abeilles est située dans un petit jardin. Selon les besoins, des outils sont disponibles pour la maçonnerie et la menuiserie. Le filage du chanvre est pratiqué avec un braie à deux têtes et un rouet. La famille vit dans un confort relatif, car le mobilier, venant des parents, est assez ancien. Dans deux pièces distinctes, se répartissent une table, quatre lits, quatre bancs-coffres, une armoire à deux battants, ainsi que deux chaises. Près d'un charnier, une vieille mée à pâte sert à garder le sel. Anne HAZEVIS possède douze chemises ou chemisettes, une brassière rouge, un tablier brun, un manteau, neuf coiffes différentes... Marc ALLAIN dispose d'une garde robe plus réduite et usagée, comptant treize chemises, deux vestes, un gilet, une culotte jaune. Peut-être souvenir de son père, il tient à deux vieux rasoirs avec une pierre à aiguiser et un couteau pour une valeur de 20 sous.

Marc ALLAIN et Anne HAZEVIS ont au moins cinq enfants, dont Jean né en février 1733, Yves en janvier 1735 et Perrine (n°101) le 16 avril 1738. Cette dernière est filleule de son oncle François KERVADEC et de Perrine LE GOUIF. Les autres enfants le sont notamment de leurs oncles et tantes François, Yves, Nicole ALLAIN, Marie LE FORMAL, et autres Marie BURGUIN, Marie AUFFRET, Yves BAUDET. Le 12 août 1745, à l'âge de seulement 47 ans, Marc ALLAIN s'éteint en sa maison. Il est enterré en présence de Yves et François ALLAIN, Pierre ESVELIN. A la fin du mois, sa veuve est nommée tutrice de leurs enfants mineurs, à savoir Jean, Yves et Perrine, âgés respectivement de 12, 10 et 8 ans. L'inventaire mobilier n'est effectué que trois mois plus tard en décembre. Il s'élève à 620L dont un

tiers en récoltes et un autre tiers pour les animaux. Depuis la succession des parents trois années avant, la valeur des biens mobiliers est donc pratiquement réduite de moitié. Le 3 mai 1748, la matriarche Marie AUFFRET meurt à son tour à Kerbiquet à l'âge de 78 ans. Yves ALLAIN, François AUFFRET, Pierre ESVELIN sont présents aux obsèques.

B1648 - Sénéchaussée d'Auray - 30/08/1745

Décret de tutelle

Anne HAZEVIS de Kerbiquet Ihuel en BRECH, veuve de Marc ALLAIN, décédé depuis environ 15 jours, déclare lui rester de son mariage trois enfants mineurs à savoir Jean 12 ans, Yves 10 et Perrine 8 ans.

Témoins paternels

- 1- Yves ALLAIN de Pengal en BRECH, frère à Marc.
- 2- François ALLAIN de Kergal en CARNAC, frère à Marc.
- 3- Jean JEGO de Bezidel en CARNAC, cousin germain à Marc.
- 4- Perrine AUFFRET de Keroger en CARNAC, cousin germain à Marc.
- 5- René LE HONSEC de Kergrim en CARNAC, cousin germain à Marc.
- 6- Pierre KERVADEC de Kervalin en BRECH, beau-frère à Marc.

Témoins maternels

- 7- Joseph HAZEVIS de Keryanec Ihuel en MENDON, frère consanguin à la veuve.
- 8- Yves HAZEVIS du bourg de LANDAUL, frère germain à la veuve.
- 9- Antoine GOUARIN du Cosquer en MENDON, cousin germain aux mineurs.
- 10- Antoine BURGUIN de Kerdenot en MENDON, cousin germain par alliance à la veuve.
- 11- Vincent LE FORMAL de Kervelho en MENDON, cousin germain par alliance à la veuve.
- 12- Marc BAUDET de Trezelen en PLUMERGAT, cousin germain par alliance à la veuve.

Ils nomment Anne HAZEVIS tutrice de ses enfants mineurs.

B1996 - Sénéchaussée d'Auray - 02/12/1745

Inventaire après décès de Marc ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH

A la requête d'Anne HAZEVIS, veuve et tutrice de ses enfants mineurs.

Commis au greffe : Gildas HENRY de St Gildas d'Auray.

Priseurs : Jean GUILLO de Kervers en BRECH et Pierre ESVELIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

Témoins : Yves ALLAIN de Pengal en BRECH, frère du défunt, Joseph HAZEVIS de Keryanec Ihuel en MENDON, frère de la veuve, Marie AUFFRET veuve de Jean ALLAIN, de Kerbiquet Ihuel en BRECH, mère du défunt.

MEUBLES (65L 8s - 10,5%)

DANS LA CHAMBRE A FEU :

| | | |
|--|-----|-----|
| 1 lit, couette de balle, 2 draps de réparaon, 1 ventaille | 6L | |
| 1 lit avec ses vieux accoutrements | 5L | |
| 1 mauvaise petite table coulante..... | | 15s |
| 1 chaise de bois, 1 de paille & 1 billot..... | | 5s |
| 1 coffre (SCEAU)..... | 10L | |
| 1 mauvais coffre effoncé, 1 vieille mée à pâte..... | | 5s |
| 1 trépied | 2L | |
| 1 chandelier à résine | | 8s |
| 1 lit, 1 couette de balle, 2 draps de réparaon, 1 baline | 9L | |
| 1 charlit, 1 vieille couette de balle, 2 draps de réparaon, 1 baline | 6L | |
| 1 banc à 2 têtes sans fond..... | 3L | 15s |
| 1 grand coffre sans clé (hardes des mineurs)..... | 6L | |
| 1 armoire à 2 battants, fermant à clé et clavure | 16L | |

LINGE ET VETEMENTS (49L 15s - 8%)

| | | |
|---|-----|-----|
| 1 veste jucard, 1 veste de toile, 1 vieux gilet..... | 5L | 15s |
| 1 bonne et 2 mauvaises chemises..... | 1L | 10s |
| 10 chemises à homme | 5L | |
| 1 culotte jaune | 1L | |
| 2 vieux rasoirs, 1 pierre à rasoir, 1 couteau | 1L | |
| 10 chemises à la veuve..... | 5L | |
| 1 panier de clisse et 9 coiffes de différentes façons | 2L | |
| 1 manteau à femme..... | 10L | |
| 1 chemisette, 1 brassière rouge, 1 tablier brun, 1 chemisette de toile..... | 9L | 10s |
| 4 linceuls de chanvre | 9L | |

USTENSILES DE CUISINE (40L 19s - 6,6%)

| | | | | |
|---|-----|--|---|--------|
| 1 mauvaise mée à pâte servant à garder le sel et un charnier..... | | | | 6s |
| 1 cage à écuelle, 6 écuelles de bois, 3 de terres, 6 cuillères, 1 passe-lait, 1 jade..... | | | | 15s |
| 1 grand bassin | 24L | | 1 seille, 1 buye, 1 pot de terre grise..... | 5s |
| 1 bassin moyen et un petit..... | 9L | | 1 ribot et son équipage..... | 3s |
| 1 poêle grasse | 4L | | 1 pot de fer, sa louche et couverture de bois | 2L 10s |

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (75L - 12,0%)

| | | | | |
|--|-----|-----|---|--------|
| 1 charrue complète..... | 3L | 10s | 4 faucilles à scier le blé..... | 2L |
| 1 charrette ferrée..... | 20L | | 1 pique, 3 faucilles à glayer, 6 sarcloirs | 1L 5s |
| 1 charrette non ferrée..... | 9L | | 4 piguelles..... | 1L 10s |
| 1 bois de charrette et un peu de bois | 4L | | 3 fourches de fer..... | 3L 10s |
| 1 bas de charrette et son attirail..... | 2L | 10s | 5 fléaux | 6s |
| 1 corde à charrette | | 3s | 2 faucillons, 1 herminette, 1 tarière, 1 vilebrequin, | |
| 1 corde à charrette et 1 pelle de bois | | 15s | 1 hache, 1 marteau à maçon..... | 4L 15s |
| 1 grande échelle..... | 2L | 10s | 1 truelle à maçon..... | 2s |
| 1 rouet à filer..... | 2L | 5s | 2 étrépes..... | 2L |
| 1 braie à 2 têtes et 3 brouettes | 3L | 10s | 3 cribles et 1 râteau..... | 6s |
| 1 mesure d'un quart, 1 demi-barrique, | | | 1 scie..... | 10s |
| 1 truelle | | 17s | 2 pales, 1 croc, 1 javelot | 3L 5s |
| 1 peu de vieilles ferrailles | | 18s | 1 vieille mée à pâte, 1 auge à lande, | |
| 1 sac gris et 1 claye..... | | 6s | 2 ciseaux..... | 1L 10s |
| 6 poches tant bonnes que mauvaises | 3L | | 7 ruches à pâte..... | 7s |

ANIMAUX (192L 13s - 31,0%)

| | | | | |
|--|-----|--|--|--------|
| 2 boeufs avec les jougs et courroies | 81L | | 1 chèvre..... | 2L |
| 2 vieilles vaches | 36L | | 1 petit cochon | 3L 15s |
| 1 vache jeune..... | 24L | | 6 poules..... | 18s |
| 3 génisses..... | 42L | | 1 ruche à abeille dans le petit jardin | 3L |

PRODUITS AGRICOLES (198L - 31,9%)

| | | | | |
|--------------------------------|------|--|---|-----|
| 17 perrées 1/2 de seigle | 105L | | 3 charretées de paille de mil et de froment.. | 9L |
| 9 perrées de mil..... | 54L | | 1 mulon de seigle non battu | NC |
| 1 perrée d'avoine | 3L | | 30 torches de chanvre à broyer ou broyées | 15L |
| 5 charretées de foin..... | 12L | | | |

TOTAL GENERAL : 621L 5sPAPIERS

Acte de vente de cession passé entre Yves HAZEVIS et Perrine ALLAIN sa femme, Marc ALLAIN et femme, devant COHELEACH, notaire à Pluvigner, le 16/12/1736, plus un acte de vente de meubles et édifices passé entre Jean ALLAIN et Marie AUFFRET sa femme, Yves ALLAIN et femme, François KERVADEC et femme, François ALLAIN et Marc ALLAIN et femme, en faveur de la somme de 1920L au rapport de Colomban HENRY, notaire à Auray, le 25/06/1742.

BATIMENTS

1 chambre à feu - 1 chambre à côté - 1 étable - 1 cardy - 1 grenier sur le TY TAN (récoltes)
1 grenier sur la chambre (récoltes) - 1 grenier au-dessus (foin) - 1 grenier sur l'étable (paille)

Anne HAZEVIS s'occupe seule de ses jeunes enfants et de la gestion de Kerbiquet. En juillet 1748, elle renouvelle le bail de la tenue à domaine congéable sous le sieur de BOISHU. Pour l'ensemble de l'exploitation, elle paye 3L 15s en fouages et 12L en capitation. Ce dernier impôt reflète un bon niveau de patrimoine. Par contre, les rendements des cultures sont inférieurs à 30% à la moyenne. Ceci explique peut-être la non-imposition aux vingtièmes jusqu'en 1752, malgré un revenu total d'au moins 160L. En 1753, pour la tenue du sieur BOISHU, 2L 14s sont payés pour des revenus nets estimés à 54L, contre 82L deux années avant.

Estimation des terres cultivées d'après les rendements moyens dans la déclaration des vingtièmes de 1751.

| | | | |
|--------|---------------------------------------|------------------------|-----------------|
| Seigle | (12+6) perrées | : 4,21 perrées/journal | = 4,28 journaux |
| Mil | 4,5 perrées | : 4,03 perrées/journal | = 1,11 journaux |
| Avoine | 1,5 perrées | : 6 perrées/journal | = 0,25 journal |
| Total | 5,64 journaux / 8 journaux de labours | | = 70,5 % |

2C2 - Subdélégation d'Auray / Paroisse de Brech

Rôles du vingtième de 1751 et 1752 : pas d'imposition trouvée.

Rôles du vingtième de 1753 (reprise de la déclaration de 1751) :

n°148 (BRIANT) : ?

n°149 (BOISHU) : imposition de 2L 14s pour des revenus charges déduites de 54L 1s.

2C2 - Subdélégation d'Auray / Paroisse de Brech

Déclarations des vingtièmes du 27/06/1751 par Anne ADEVIS de Kerbiquet Ihuel en BRECH

| | Tenue BOISHU Role n°149 de 1753 | | Convenant BRIANT Role n°148 de 1753 | | TOTAL | |
|----------------|------------------------------------|-----------|--|--------|-----------------------|-----------|
| | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur |
| Labeurs | 6 jx | | 2 jx | | 8 jx | |
| Prés | 2 jx | | 1 jl | | 3 jx | |
| Landes | 4,5 jx | | 1 jl | | 5,5 jx | |
| Total terres | 12,5 jx | | 4 jx | | 16,5 jx | |
| Foins | 6 milliers | 30L | 3 milliers | 15L | 9 milliers | 45L |
| Seigle | 12 p. | 60L | 6 p. | 30L | 18 p. | 90L |
| Avoine | 1,5 p. | 4L 1s | | | 1,5 p. | 4L 1s |
| Millet | 4,5 p. | 22L 13s | | | 4,5 p. | 22L 13s |
| Total produits | | 116L 14s | | 45L | | 161L 14s |
| Rentes | 6 p. seigle argent | 30L 2L | 2 p. seigle | 10L | 8 p. seigle argent | 40L 2L |
| Fouages | | 2L 15s | | 1L | | 3L 15s |
| Capitation | | 12L | | | | 12L |
| Total charges | | 46L 15s | | 11L | | 57L 15s |

La tenue du sieur du BOISHU est travaillée par ferme du 16/07/1748 par-devant GIQUEL, NR à Auray.

NDLR: Dans la marge de la déclaration de 1751, l'estimation des 12 perrées de seigle a été faite par erreur sur la base du prix du froment, mais a été partiellement corrigée dans le report du revenu total en bas du document.

Lorsque les enfants grandissent, Anne HADEVIS est aidée par son aîné, Jean ALLAIN. Celui-ci, marié en 1754 à Julienne MARY, reste sur l'exploitation et en prend la direction. Le cadet, Yves ALLAIN, rejoint par contre à Pengal son oncle autre Yves ALLAIN. Enfin Perrine ALLAIN épouse le 21 février 1757 Louis BURGUIN (n°100-101), lui aussi originaire du même village de Kerbiquet (voir par ailleurs). Le nouveau couple s'expatrie d'abord à PLUMERGAT, puis au village de Kerlonnet en PLUVIGNER vers 1765. Anne HADEVIS meurt à Kerbiquet Ihuel le 28 octobre 1779 à l'âge de 74 ans. Sont présents à l'enterrement son fils Jean ALLAIN, Marc BURGUIN, Vincent KERMORVAN, Julien DANIEL.

B1664 - Sénéchaussée d'Auray - 24/01/1754

Décret de mariage

Jean ALLAIN, f. de + Marc et Anne HAZEVIS de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

& Julienne MARIE f. de Jean et + Vincente LE MOING de Kergouarec en BRECH.

B1673 - Sénéchaussée d'Auray - 05/02/1757

Décret de mariage

Perrine ALLAIN, f. de + Marc et Anne ADEVISSE de Kerbiquet Ihuel en BRECH.

& Louis BURGUIN f. de + Julien et Marie LE PORT de Kerbiquet Izel en BRECH.

Témoins paternels

- 1- Yves ALLAIN de Pengal en BRECH, oncle de Perrine.
- 2- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH, frère de Perrine.
- 3- Yves ALLAIN de Pengal en BRECH, frère de Perrine.
- 4- Pierre LE BARON de Kervalch en BRECH, oncle par alliance.
- 5- Vincent LE PORT de Kerbiquet Ihuel en BRECH, oncle par alliance.
- 6- Yves BAUDET de Kerbiquet Ihuel en BRECH, cousin germain par alliance.

Témoins maternels

- 7- Pierre ESVELIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH, parent au 1/4.
- 8- Pierre DREAN de Kerbiquet Ihuel en BRECH, parent au 1/4.
- 9- Mathurin BELLEC de Kerbiquet Ihuel en BRECH, parent au 1/4.
- 10- Julien ALLAIN de St Guerin en BRECH, cousin germain.
- 11- Vincent MADEC d'AURAY, bienveillant.
- 12- Pierre HETET d'AURAY, bienveillant.